

Olivier BEAUD
et
Cécile GUÉRIN-BARGUES

L'état d'urgence

Une étude constitutionnelle,
historique et critique

2^e édition

LGDJ une marque de
Lextenso

Sommaire

Introduction	9
CHAPITRE 1	
Décrypter le droit de l'état d'urgence	19
CHAPITRE 2	
Comprendre un cas de « malfaçon » législative	35
CHAPITRE 3	
Retracer l'état d'urgence de 1955 à 2005	53
CHAPITRE 4	
Analyser la loi du 20 novembre 2015	119
CHAPITRE 5	
Prolonger l'état d'urgence	143
CHAPITRE 6	
Hériter de l'état d'urgence	167
Conclusion	189

Table des matières

INTRODUCTION	9
CHAPITRE 1	
Décrypter le droit de l'état d'urgence	19
I. Le maquis réglementaire de novembre 2015	20
A. Une multitude de décrets	20
B. Une nécessaire hiérarchisation.....	25
II. La loi du 3 avril 1955 ou le régime différencié de l'état d'urgence	26
A. Déclaration et application de l'état d'urgence	26
B. État d'urgence simple et état d'urgence aggravé	29
C. La confirmation de la différenciation du régime de l'état d'urgence en 2005	31
CHAPITRE 2	
Comprendre un cas de « malfaçon » législative	35
I. Le caractère hybride de la loi du 3 avril 1955	35
A. Une dualité matérielle	36
B. Un acte mixte, à la fois acte-règle et acte-condition	37
II. Les difficultés posées par la cessation de plein droit de l'état d'urgence	40
A. Un caractère nécessairement temporaire	40
B. Une bizarrerie : une loi « abrogée de plein droit » ou « caduque », qui survit à sa disparition	42
1. L'abrogation de plein droit de la loi de 1955 sous la IV ^e République	42
2. La caducité de la loi relative à l'état d'urgence sous la République gaullienne	43
3. Comment rendre compte de la survie du régime juridique de l'état d'urgence ?	46
III. Le cas-limite de la cessation anticipée de l'état d'urgence	48
A. Une hypothèse non prévue par la loi du 3 avril 1955	48
B. Une loi d'application dérogeant à celle qui la fonde.....	50

CHAPITRE 3

Retracer l'état d'urgence de 1955 à 2005	53
I. Genèse et portée de l'état d'urgence	
sous la IV^e République	54
A. La loi du 3 avril 1955 : une « loi de police »	
qui crée une catégorie floue	55
1. L'invention d'une expression inusuelle : « l'état d'urgence »	55
2. Les débats parlementaires de 1955 : une opposition parfois virulente	
à l'état d'urgence	57
3. Le jugement critique des contemporains	67
B. Un régime d'exception tourné contre les « factieux »	69
1. La cessation de l'état d'urgence et la loi de pleins pouvoirs	
de février 1956	70
2. Mai 1958 : prévenir le coup d'État par l'état d'urgence	72
II. La refondation de l'état d'urgence	
sous la V^e République gaullienne	76
A. La refondation de la loi du 3 avril 1955 par l'ordonnance	
du 15 avril 1960	78
1. La forme du changement ou l'empreinte laissée par le nouveau	
régime	78
2. Une présidentialisation du régime confirmée par le contenu	
de l'ordonnance du 15 avril 1960	80
B. La combinaison de l'article 16 et de l'état d'urgence	
ou la fabrication d'un cocktail explosif	83
III. L'épisode néo-calédonien (1984-1985)	89
A. Une singularité procédurale : un état d'urgence	
déclaré par un arrêté du haut-commissaire	
de la Nouvelle-Calédonie	90
B. Une seconde particularité : le « rétablissement »	
de l'état d'urgence par la loi du 25 janvier 1985	94
C. Une première sous la V ^e République : une loi relative	
à l'état d'urgence contestée devant le Conseil constitutionnel ..	96
1. Le contexte de la décision du 25 janvier 1985	96
2. Les moyens d'inconstitutionnalité soulevés	97
3. Une décision de rejet aussi habile que fragile	98
4. La véritable faiblesse de la décision : une certaine incohérence	102
IV. Les leçons politiques et contentieuses de l'état d'urgence	
dans les « banlieues » (2005)	104
A. L'état d'urgence et l'horizon de l'élection présidentielle	105
B. De nombreuses contestations mais peu de résultats	111

CHAPITRE 4

Analyser la loi du 20 novembre 2015	119
I. Une malfaçon législative pérenne	120
A. Dualité matérielle et insuffisances rédactionnelles	120
B. Dispositions spéciales et générales	121
1. Les dispositions particulières, propres à la situation d'état d'urgence : le maintien d'une gradation dans l'état d'urgence	121
2. Les dispositions générales, relatives à l'état d'urgence comme institution : la modification du fond du droit	123
II. Une célérité excessive dans la manière de légiférer	131
A. Recherche du consensus et crainte de la saisine du Conseil constitutionnel	132
B. La rhétorique primo-ministérielle du « risque constitutionnel » : une curieuse façon de décrire le contrôle de constitutionnalité	135
III. L'échec du projet de révision constitutionnelle	138

CHAPITRE 5

Prolonger l'état d'urgence	143
I. Du refus de mettre un terme à l'état d'urgence	143
II. Du mélange des genres en matière de prorogation	146
III. Du caractère ambivalent de la jurisprudence du Conseil constitutionnel	150

CHAPITRE 6

Hériter de l'état d'urgence	167
I. Un état banalisé par un double processus de dévoiement et de contagion	167
A. La banalisation téléologique	168
B. La banalisation matérielle	170
II. Un héritage lourd de dangers	172
A. La tentation de la facilité	173
B. L'enchevêtrement des polices	174
C. Les leçons du droit comparé	177
III. Un outil inadapté	185
CONCLUSION	189